

## A propos d'inclusion n°12

En décembre 2017, la Haute Autorité de Santé a publié un guide de recommandations de bonnes pratiques consacré aux troubles dys. Il s'adresse davantage aux professionnels de santé, mais certains aspects peuvent intéresser les enseignants, et un document leur est spécifiquement destiné.

Le guide rappelle tout d'abord qu'il s'agit de troubles cognitifs durables qui ne sont pas imputables à une déficience sensorielle ou intellectuelle, une pathologie psychiatrique ou neurologique ou des carences éducatives. Ils ont des conséquences sur le développement et les apprentissages. Les repérer au plus tôt pour y répondre au plus tôt permet de minimiser ces conséquences, c'est donc un enjeu crucial.

La famille et les différents professionnels (petite enfance, PMI, médecin de famille, enseignants) peuvent participer à ce premier repérage. La toute première réponse est essentiellement de nature pédagogique : si les difficultés persistent après plusieurs mois d'aménagements pédagogiques, des investigations plus approfondies s'imposent.

Le parcours de santé s'organise en 3 niveaux, selon le degré de sévérité et de complexité de la situation.

Le premier niveau concerne les situations simples : le signe d'appel est évident, le diagnostic est posé sans difficulté par le réseau le plus proche. Un projet de rééducation est proposé. Si l'évolution n'est pas satisfaisante, on s'oriente vers le niveau 2.

Le second niveau est destiné aux situations plus complexes, nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels : lorsqu'il y a plusieurs troubles,

ou que la symptomatologie est plus difficile à apprécier.

Il fait appel à un médecin spécialisé dans les TSLA et de plusieurs professionnels de formation neurocognitive : orthophoniste, psychologue, neuropsychologue, ergothérapeute, psychomotricien. L'équipe propose un diagnostic et un projet de rééducation. Toutefois, un tel réseau, hospitalier ou libéral, reste à construire dans de nombreuses régions.

Le troisième niveau concerne les situations dans lesquelles un doute diagnostique persiste, ou dont les conséquences restent importantes en dépit des rééducations. Il convient alors de s'adresser au Centre de Référence des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages. Il en existe un par région.

L'enseignant peut participer de différentes façons à l'accompagnement des élèves : en effectuant un premier repérage ; en mettant en œuvre des aménagements pédagogiques sur une difficulté repérée ; en suggérant l'intervention de professionnels de santé ; en participant à l'élaboration de PAP ou PPS.

Pour le repérage, rappelons que certains outils étalonnés sont utilisables par les enseignants, comme OURA ou le test ROC et FLUENCE.

Concernant la différenciation, la HAS renvoie vers le dossier du CNESCO : <http://www.cnesco.fr/fr/differenciation-pedagogique/>

Source :

[https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_2822893/fr/comment-ameliorer-le-parcours-de-sante-d-un-enfant-avec-troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2822893/fr/comment-ameliorer-le-parcours-de-sante-d-un-enfant-avec-troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages)

A propos d'inclusion n°12 du 8 mars 2019.